

ASSEMBLEE GENERALE FFBS DU 18 MARS 2023

VOTE ELECTRONIQUE

RESULTATS

	Nombre de votants	Nombre de voix
Nombre d'électeurs inscrits	173	809
Nombre d'émargements	129	642
Nombre d'enveloppes de vote	129	642
Taux de participation	74,56%	79,35%

Précisions d'ordre technique : les modifications suivantes ont été apportées à la liste des électeurs en cours de scrutin :

- Ajout des clubs suivants suite régularisation cotisation fédérale 2023 :
 - o 98005 Rhino Baseball Club ASM
 - o 98009 Dolphins Mont Dore baseball
 - o 973001 Celecion Deportivo Juvenile Dominico Frances
- Modification du votant suite changement de Président :
 - o 30003 Les Chevaliers de Beaucaire
 - o 54003 Baseball Club de Luneville

		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
<u>Résolution 1. Procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires et ordinaires du 19 mars 2022</u> L'assemblée générale approuve les procès-verbaux des Assemblées générales extraordinaires et ordinaires du 19 mars 2022.	Oui	122	94,57%	612	95,33%
	Non	1	0,78%	5	0,78%
	Abst.	6	4,65%	25	3,89%
<u>Résolution 2. Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2022</u> L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2022.	Oui	123	95,35%	612	95,33%
	Non	0	0,00%	0	0,00%
	Abst.	6	4,65%	30	4,67%
<u>Résolution 3. Comptes 2022</u> L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été arrêtés par le comité directeur. Ces comptes font apparaître un total de bilan de 382 270 €, un total de recettes de 1 756 909 euros, un total de dépenses de 1 754 511 euros, soit un excédent de 2 398 euros dont un résultat d'exploitation de 842 euros, un résultat financier de (-626) euros et un résultat exceptionnel de 2 182 euros.	Oui	119	92,25%	592	92,21%
	Non	1	0,77%	5	0,78%
	Abst.	9	6,98%	45	7,01%
<u>Résolution 4. Affectation du résultat de l'exercice écoulé</u> L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé en totalité au compte de report à nouveau, celui-ci s'élevant désormais à 43 494 euros.	Oui	122	94,57%	608	94,70%
	Non	2	1,55%	10	1,56%
	Abst.	5	3,88%	24	3,74%
<u>Résolution 5. Quitus financier</u> L'assemblée générale donne quitus aux membres du comité directeur de la gestion de l'exercice écoulé.	Oui	115	89,15%	579	90,19%
	Non	2	1,55%	10	1,56%
	Abst.	12	9,30%	53	8,25%
<u>Résolution 6. Fixation des montants des cotisations et licences 2023</u> L'assemblée générale approuve la circulaire financière 2023 modifiée comme suit : - mise à jour de la gestion directe des affiliations et	Oui	124	96,12%	615	95,80%
	Non	2	1,55%	11	1,71%
	Abst.	3	2,33%	16	2,49%

		Nombre de suffrages		Nombre de voix	
<p>licences cricket et cricket traditionnel par France Cricket,</p> <ul style="list-style-type: none"> - suppression de la licence non-pratiquant mention « commissaire technique » non utilisée en pratique, - précision sur les licences non pratiquant des membres à titre individuel. 					
<p><u>Résolution 7. Fixation des montants des cotisations et licences 2024</u></p>	Oui	123	95,35%	612	95,33%
	Non	3	2,32%	15	2,33%
<p>L'assemblée générale approuve la circulaire financière 2024 comportant les évolutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une licence non-pratiquant mention « volontaire » au tarif de 10 euros, à destination des membres des clubs affiliés n'exerçant aucune fonction officielle, - Suppression de la majoration des licences Baseball5 renouvelées hors période ordinaire de renouvellement des licences, - Ajout du Pass découverte conformément à l'article 28 des règlements généraux de la Fédération. 	Abst.	3	2,32%	15	2,33%
<p><u>Résolution 8. Budget prévisionnel 2023</u></p> <p>L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice 2023 qui fait apparaître un total de dépenses de 1 702 570 euros et un total de recettes de 1 702 843 euros.</p>	Oui	118	91,47%	584	90,97%
	Non	3	2,33%	16	2,49%
	Abst.	8	6,20%	42	6,54%
<p><u>Résolution 9. Nomination des Commissaires aux comptes</u></p> <p>L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de RSM Paris pour une durée de six (6) exercices, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 et de ne pas renouveler celui du suppléant en application des dispositions de l'article L.823-1 du Code de commerce.</p>	Oui	120	93,02%	595	92,68%
	Non	0	0,00%	0	0,00%
	Abst.	9	6,98%	47	7,32%
<p><u>Résolution 10. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance</u></p> <p>L'assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du comité directeur, pour la durée restante des mandats en cours</p> <p>Candidat : BEHR Aurélie</p>	Pour	120	93,02%	599	93,30%
	Contre	2	1,55%	12	1,87%
	Abst.	7	5,43%	31	4,83%
<p><u>Résolution 10. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance.</u></p> <p>L'assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du comité directeur, pour la durée restante des mandats en cours</p> <p>Candidat : DUBAUT Olivier</p>	Pour	96	74,42%	464	72,27%
	Contre	20	15,50%	120	18,69%
	Abst.	13	10,08%	58	9,04%
<p><u>Résolution 10. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance</u></p> <p>L'assemblée générale décide d'élire en qualité de membres du comité directeur, pour la durée restante des mandats en cours</p> <p>Candidat : MASSE Thomas</p>	Pour	111	86,05%	546	85,05%
	Contre	6	4,65%	37	5,76%
	Abst.	12	9,30%	59	9,19%
<p><u>Résolution 10. Remplacement des membres du Comité directeur ayant ouvert vacance</u></p> <p>L'assemblée générale décide d'élire en qualité de membres</p>	Pour	115	89,15%	572	89,09%
	Contre	4	3,10%	22	3,43%
	Abst.	10	7,75%	48	7,48%

	Nombre de suffrages			Nombre de voix	
	Oui	Non	Abst.	Oui	Non
du comité directeur, pour la durée restante des mandats en cours					
Candidat : MEILLIER Ludovic					
<u>Résolution 11. Modification du règlement intérieur : gestion des disciplines fédérales</u>	Oui	116	89,92%	565	88,01%
	Non	1	0,78%	7	1,09%
L'assemblée générale approuve les mises à jour faisant suite à l'approbation par l'Assemblée générale du 30 décembre 2022 de la nouvelle convention entre la Fédération et France Cricket portant une autonomie accrue et une gestion directe par cette dernière des affiliations, licences et opérations connexes concernant les disciplines du cricket et du cricket traditionnel, ainsi que l'ajout du Baseball5 dans les discipline gérées par l'INFBS.	Abst.	12	9,30%	70	10,90%
<u>Résolution 12. Modification du règlement intérieur : attributions des membres d'honneur</u>	Oui	108	83,72%	531	82,71%
	Non	6	4,65%	33	5,14%
L'assemblée générale approuve la suppression du droit des membres d'honneur de la Fédération d'assister au comité directeur fédéral.	Abst.	15	11,63%	78	12,15%
<u>Résolution 13. Modification du règlement intérieur : simplification du fonctionnement fédéral</u>	Oui	115	89,15%	572	89,10%
	Non	1	0,77%	5	0,78%
L'assemblée générale approuve la suppression du caractère réglementaire du contrat collectif d'assurance et la suppression de la compétence du Comité directeur pour fixer les tarifs des produits et services proposés par la Fédération.	Abst.	13	10,08%	65	10,12%
<u>Résolution 14. Modification du règlement disciplinaire et de son barème</u>	Oui	116	89,92%	569	88,63%
	Non	2	1,55%	12	1,87%
L'assemblée générale approuve les modifications apportées au règlement disciplinaire et à son barème, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Suppression de la compétence disciplinaire de la Fédération pour les disciplines du cricket et du cricket traditionnel, conformément aux stipulations de la nouvelle convention entre la Fédération et France Cricket, - Mises à jour fonctionnelles reprises du projet de nouveau règlement disciplinaire type des fédérations sportives agréées, - Mise à jour et harmonisation des organes pouvant saisir les instances disciplinaires, - Possibilité donnée au Président de l'organe disciplinaire de première instance de ne pas donner suite aux saisines qui ne seraient pas du ressort de la commission ainsi que de limiter les personnes auditionnées lors de l'audience, - Notification de la décision à l'organe ayant saisi l'organe disciplinaire de première instance, - Information de la structure de rattachement du licencié en cas d'appel émanant de la Fédération, - Précision sur les sanctions pouvant donner lieu à l'accomplissement d'activités d'intérêt général, - Limitation des faits donnant lieu à suspension automatique du joueur expulsé jusqu'à la fin de la journée de compétition concernée, - Ajout de la notion de menaces. 	Abst.	11	8,53%	61	9,50%

Dates du scrutin

Le scrutin s'est déroulé du 09/03/2023 à 08h00 au 18/03/2023 à 11h14.



Signature des membres du bureau de vote

Antoine Fontaine (Président)	
Gilbert Lejeune (Assesseur 1)	
Bruno Brelle (Assesseur 2)	